COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICPAL DU 06 JUILLET 2020 A 20H00

Convoqué le 30 Juin 2020 par le maire, à la salle des fêtes de Le Barroux,
En dehors du lieu habituel de ses séances
conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020

Présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Patricia VANONI. M. M. Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Jean-Philippe MARIN, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET.
Absents excusés : Mme Véronique MARIN, M. Gilbert DARUD (pourvoir à Gilles GRILLET).
Absents excusés : Pascale PICARD, Brigitte D'OLLONE (pouvoir à Véronique MARIN), Maurane ISNARD (pouvoir à Bernard MONNET), Fabien RIME (pouvoir à Line BERTHOMIER).
Secrétaire : Patricia VANONI.
Ordre du jour :
FINANCES

- Budget : Examen et Vote du Budget Primitif 2020
- CoVe : Fonds de concours 2020
- Région : Demande subvention FART pour le projet de sanitaires publics.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait lecture des autorisations du droit des sols délivrées depuis le 29 juin 2020.

SAFER DEPUIS LE 29/06/2020		
lieudit	**DESIGNATION**	**RÉPONSE**
Le Prat du Peyre AY 295-297-298-299-300 Pied Porcher AV2	Vignes	29/06/2020

Le maire souligne qu'il n'y a pas eu de décision prise par délégation de pouvoirs depuis le conseil du 8 juin 2020.

Examen et vote du budget primitif 2020:

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la Commission Finances comme suit :

En euros	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**1 075 287,49 €**	**638 208,00 €** **+** **R 002 Affectation Résultat** **437 079,49 €**
Total Section de fonctionnement	**1 075 287,49 €**	**1 075 287,49 €**

Section d'investissement	**1 834 508,71 €** **+ RAR 133 969,84 €** **+ 041 Opérations d'ordre** **0,00 €**	**1 834 508,71 €** **+ RAR 0,00 €** **+ R001 Affectation Résultat** **411 745,43 €** **+ Emprunt 400 000.00 €** **+ 041 Opérations d'ordre** **0,00 €**
Total Section d'Investissement	**1 834 508,71 €**	**1 834 508,71 €**
Cumul des sections	**2 909 796,20 €**	**2 909 796,20 €**

Le Conseil municipal,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 juin 2020,
Vu l'examen du Budget Primitif 2020.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Approuve le Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

En euros	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**1 075 287,49 €**	**1 075 287,49 €**
Section d'investissement	**1 834 508,71 €**	**1 834 508,71 €**
Cumul des sections	**2 909 796,20 €**	**2 909 796,20 €**

<u>CoVe : Fonds de concours 2020</u> :

Le Maire, rappelle les éléments communiqués par la CoVe en date du 12 juin 2020, concernant les deux enveloppes de Fonds de concours *(ex* DSC, *ex* Dotation voirie), l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre commune sous forme de Fonds de Concours au titre de l'année 2020 s'élevant à :

- Total Fonds de Concours 2020 : **27 508 €**
- Dont ex dotation de voirie
- Dont ex dotation de solidarité communautaire)

Vu nos propositions transmises à la CoVe dans un tableau présentant le détail des dépenses liées à des fournitures non stockées (consommation d'électricité), combustibles, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement des services et autres services extérieurs (eau, frais de nettoyage des locaux, entretien des platanes, maintenance), travaux de et pour la voirie et les bâtiments et aussi ceux effectués par les employés municipaux, fourniture et location de matériels, frais de personnel pour travaux de voirie et bâtiment, aide à l'archivage, inscrites au budget 2020 de notre commune, auxquelles serait affecté ce Fonds de Concours,

Vu les recettes correspondantes figurant dans ce même tableau, et permettant de vérifier la contrainte règlementaire suivante :

« le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » conformément à l'article L 5213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé d'approuver le versement par la CoVe à la commune de LE BARROUX d'un Fonds de Concours d'un montant de 27 508 € pour l'année 2020, et d'affecter ce Fonds de Concours conformément au tableau annexé à la présente.

OUÏ l'exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, (13 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions) accepte la répartition du Fonds de Concours, affecte ce Fonds de Concours à l'achat des Fournitures non stockées (consommation d'électricité), combustibles, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement des services et autres services extérieurs (eau, frais de nettoyage des locaux, entretien des platanes, maintenance), travaux de et pour la voirie et les bâtiments et aussi ceux effectués par les employés municipaux, fourniture et location

de matériels, frais de personnel pour travaux de voirie et bâtiment, aide à l'archivage, entérine le plan de financement détaillé du Fonds de Concours, ci-joint, versé par la CoVe pour l'année 2020, approuve le versement, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Région : Demande de subvention FRAT pour le projet sanitaires publics :
Le Maire, informe le Conseil du projet de réhabilitation de toilettes publiques existantes du parking de l'Olivier, précise que ces toilettes en accès libre seront encastré, automatique, et accessible au PMR. Du fait de technologies utilisées, des économies en eau et en électricité seront réalisées,souligne que la Région peut soutenir les communes dans leurs réalisations d'investissement (FRAT).
Le Conseil Municipal, après avoir passé au vote, à l'unanimité, 13 voix pour, 0 Contre, 0 Abstention : approuve le projet énoncé, inscrit le projet au programme de 2020, demande la subvention plafonnée à 12 000 €, au taux de 70% dans le cadre du FRAT de la Région Sud pour l'année 2020, approuve le financement ci-dessous,

Descriptif	Dépenses		Recettes	
Cabine WC automatique handicap	HT	24 930 €	Subvention Région FRAT	12 000 €
TVA 20 %		4 486 €	Autofinancement	17 916 €
Total	TTC	29 916 €	TTC	29 916 €

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

Infos diverses : Election des délégués du conseil municipal 3 titulaires et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : conseil municipal le 10 juillet 2020 à 18 heures.

La séance est levée à 21h19.
Compte-rendu dressé le 13 juillet 2020

Le Maire,
Bernard MONNET

MAIRIE DE LE BARROUX
84330